

ÉLECTION CONTESTÉE DE DORCHESTER.

Dans la Cour Supérieure, siégeant en Révision.

CANADA,
Province de Québec. }

No. 3.

Le huitième jour de juillet 1875.

PRÉSENTS :

L'honorable M. le Juge NAPOLÉON CASAULT,
" " HENRI ELZÉAR TASCHEREAU,
" " ULRIC JOSEPH TESSIER.

Dans l'affaire d'une pétition d'élection pour le comté de *Dorchester*, entre

EDOUARD HOSPICE MARCEAU, écuyer,
Pétitionnaire,

ET

FORTUNAT ROULEAU, écuyer.
Défendeur.

MONSIEUR.—Cette cour ayant entendu les parties sur la dite pétition d'élection, décide que le dit *Fortunat Rouleau*, le membre dont l'élection est contestée par le dit pétitionnaire, n'est pas dûment élu, et que la dite élection est nulle.

Et cette cour vous certifie par le présent cette décision.

Et attendu que dans la dite pétition des actes de corruption sont allégués comme ayant été commis à la dite élection, cette cour fait rapport comme suit en obéissance au dit acte, savoir :

Que, dans l'instruction de l'affaire de la dite pétition, aucun acte de corruption n'a été prouvé comme ayant été commis à la dite élection par le dit *Fortunat Rouleau*, ou à sa connaissance et de son consentement.

Que, dans l'instruction de l'affaire de la dite pétition, il a été prouvé que des actes de corruption avaient été commis par le pétitionnaire *Edouard Hospice Marceau* à la dite élection, et à sa connaissance et de son consentement, et que ces actes de corruption consistaient dans le traitement des électeurs du dit comté de *Dorchester*, avec l'intention d'influencer la dite élection, et dans l'ouverture et le maintien à ses frais de maisons d'entretien public pour la commodité des électeurs.

Et cette cour fait de plus rapport qu'il a été prouvé dans la dite cause que les personnes suivantes se sont rendues coupables d'actes de corruption à la dite élection, savoir : *Cyrille Lantagne, Charles Duquet et Charles Ruel*, de la paroisse *Sainte-Clair* ; *Frédéric Moreau, Jules Sinclair, Joseph Genest*, fils, et *Joseph Genest*, père, de la paroisse *St. Henri* ; *Jean Giasson et Joseph Pouliot*, de la paroisse *Saint-Anselme* ; *Daniel Trachy*, père, *Frédéric Lecomte, Louis Napoléon*, alias *Paul Trachy, Damase Lecomte et Pierre Sylvestre*, de la paroisse *Sainte-Hénédine* ; *Louis Mercier et Antoine Carbonneau*, de la paroisse *Sainte-Justine* ; *Chrysologue Vallières, Antoine Paradis, François Octeau, François*, alias *Ollivier Grégoire et Antoine Fecteau*, de la paroisse *Saint-Bernard* ; *Férol Couture, Joseph Guay, Majoric Fortier, Edouard Létourneau, Napoléon Roy et Denis Viens*, de la paroisse *Saint-Isidore* ; *Louis Landril, Pierre Pomerleau et Joseph Lacasse*, de la paroisse *Sainte-Marguerite* ; *André Ruel et Barthélémi Deblois*, de la paroisse *Saint-Edouard de Frampton*.